

DÉTAILS DE L'ÉMISSION

Émetteur :	Province de Québec
Cotes de crédit :	Aa2/AA-/AA- (Stable/Stable/Stable)
Taille :	800 M\$ CA
Date de négociation :	15 novembre 2022
Date d'émission :	22 novembre 2022
Date d'échéance :	22 novembre 2032
Coupon :	3,900 %
Taux de rendement :	3,918 %
Prix :	99,852 \$
Écart de taux <i>reoffer</i> :	+77,0 pbs
Canada de référence :	CAN 2,0 % du 1 ^{er} juin 2032
Bourses :	Luxembourg Green Exchange (LGX) – Euro MTF Market
Chefs de file :	BMO, RBC, Scotia et TD
Cochef de file senior :	SEB

- Le 15 novembre 2022, le Québec a réalisé avec succès sa huitième émission d'obligations vertes.
- L'émission a de nouveau suscité un fort intérêt chez les investisseurs ayant des mandats verts ou étant signataires des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies, investisseurs qui ont représenté 77 % des ventes totales.
- L'émission a connu une bonne distribution dans le marché primaire, avec 38 investisseurs (97 % au Canada, 2 % aux États-Unis et 1 % en Europe). Quant aux types d'investisseurs, 37 % étaient des gestionnaires d'actifs, 36 % des fonds de pension, 23 % des banques, 3 % des assureurs et 1 % des banques centrales et institutions officielles.
- Au Canada, seuls trois gouvernements, dont celui du Québec, émettent des obligations vertes. Le Québec s'est engagé à être un émetteur régulier sur le marché des obligations vertes en réalisant, au minimum, une émission par année fiscale.
 - Il s'agit de la deuxième émission d'obligations vertes du Québec dans la présente année fiscale. En effet, le Québec a réalisé une émission de 1 milliard de dollars canadiens en mai dernier.

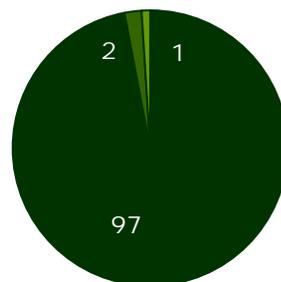


EXÉCUTION

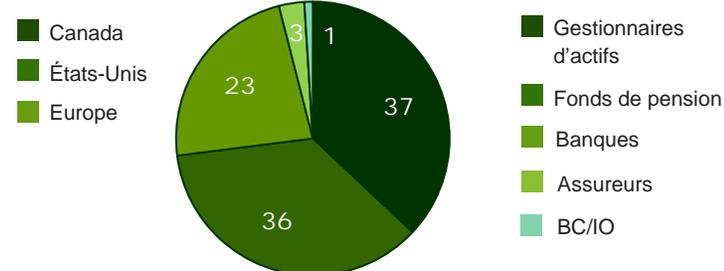
- Mardi 15 novembre 2022 : Le mandat a été annoncé à 8 h 20, avec ouverture immédiate des livres.
- La transaction a officiellement été lancée, pour une échéance de 10 ans et un montant de 800 millions de dollars canadiens, avec une indication initiale d'écart de taux basée sur la courbe des taux d'intérêt d'une obligation conventionnelle du Québec, soit d'environ 78,0 points de base. La taille de l'émission a été plafonnée à 800 millions de dollars canadiens, compte tenu des besoins d'emprunts verts du Québec à ce moment.
- Avec un livre de commandes dépassant 1,4 milliard de dollars, le Québec a pu resserrer l'écart final à 77,0 points de base, soit environ 1,0 point de base plus bas que l'écart d'une émission conventionnelle du Québec. Ce niveau a permis d'équilibrer la qualité du livre de commandes, tout en offrant la possibilité à la transaction de performer sur le marché secondaire.

Distribution (en pourcentage)

Géographique



Par type d'investisseurs





Faits saillants

15 novembre 2022



UTILISATION DU PRODUIT

- Un montant égal au produit net de l'émission d'obligations vertes est crédité dans un compte désigné afin que l'utilisation et l'affectation des fonds reliés aux projets admissibles fassent l'objet d'un suivi.
- Tant que le solde du compte demeure positif, des sommes équivalentes aux fonds déboursés sont déduites de ce solde à mesure qu'elles sont affectées aux projets admissibles approuvés en vertu du cadre de référence du programme.
- Le produit net des obligations vertes peut être utilisé pour financer ou refinancer des projets avec une période de rétropection allant jusqu'à 12 mois. Il devrait être entièrement attribué à des projets verts admissibles dans les 12 mois suivant une émission.
- Dans l'attente d'un déboursé, le solde non affecté est investi à court terme dans des bons du Trésor ou des titres à court terme émis ou garantis par le gouvernement du Québec ou un autre gouvernement canadien.
- Le ministère des Finances publie annuellement un bulletin d'information à l'intention des investisseurs sur l'état d'avancement des projets financés, l'allocation des fonds aux projets et les bénéfices pour l'environnement.

CADRE DE RÉFÉRENCE ET PROJETS ADMISSIBLES

- Les fonds obtenus serviront à financer des projets respectueux de l'environnement, en conformité avec le cadre de référence du programme d'obligations vertes du Québec, mis à jour en juillet 2022.
 - CICERO (Center for International Climate Research) a mis à jour son opinion indépendante sur le nouveau cadre de référence du Québec.
 - Le cadre de référence a obtenu la plus haute cote possible par l'organisme, soit vert foncé (*dark green*).
- Les projets verts admissibles font partie d'une des catégories suivantes (à l'exclusion des projets liés à la production d'énergie basée sur les combustibles fossiles, à la production d'énergie nucléaire, à l'industrie de l'armement et de la défense, à l'extraction de ressources potentiellement néfastes pour l'environnement (comme les éléments des terres rares ou les combustibles fossiles), aux jeux d'argent ou au tabac) :
 - transport propre;
 - gestion durable de l'eau et des eaux usées;
 - bâtiments verts;
 - adaptation aux changements climatiques.

PROJETS ADMISSIBLES POUR LA HUITIÈME ÉMISSION

Les projets suivants ont été désignés comme répondant aux critères de sélection et pourront faire l'objet de financement dans le cadre de la présente émission d'obligations vertes :

- le prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal;
- les programmes Réno-Systèmes et Réno-Infrastructures;
- le programme Accessibilité du métro de Montréal;
- le tramway de Québec.

